



Et moi...

Prof de lettres modernes



Statuts



Réforme du
collège



Horaires



Programmes



Rentrée 2015 : nouveaux statuts

Les obligations d'enseignement ne sont pas modifiées

Elles restent de 18 h pour un certifié et 15 h pour un agrégé (+1h supplémentaire qui peut être imposée).

Les compléments de service sont mieux pris en compte

Désormais tout service sur deux communes ou trois établissements donne droit à une heure d'allègement de service (y compris pour les TZR à l'année).

Une pondération de 1,1 s'applique en REP+

Elle est plafonnée aux obligations de service de l'enseignant.

L'IMP entre en piste

Cette indemnité pour mission particulière est destinée à indemniser une série de missions dont certaines étaient jusque-là reconnues par des décharges ou diverses indemnités et d'autres non rémunérées.

Les coordonnateurs de discipline (par exemple) peuvent être indemnisés à un taux préconisé de 1250 €.

CE QUE DÉFEND LE SE-UNSA

- des effectifs moins lourds dans les classes de collègue
- des dotations permettant d'indemniser toutes les missions particulières
- le rétablissement de l'accompagnement éducatif pour tous les collègues





Rentrée 2016 : réforme du collège et nouveaux programmes

Les nouveaux programmes s'appliqueront tous à la rentrée 2016, de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Ils définissent les compétences travaillées en français en les articulant plus fortement au socle commun.

- Les programmes de 6^e s'inscrivent dans la continuité des programmes de Cm1 et Cm2. L'objectif principal est la maîtrise de la langue française développée dans 3 champs d'activité : le langage, la lecture et l'écriture.
- Les programmes du cycle 4 sont moins « techniques » et davantage au service de la compréhension et de l'expression.

Les Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) sont des espaces pour développer des projets, reliant plusieurs disciplines. On y traite le programme et on y travaille les compétences du socle commun.

Le DNB est revu, tout en conservant des épreuves terminales. Il atteste de la maîtrise du socle commun.

Le LPC est supprimé et remplacé par un positionnement plus global sur les domaines du socle commun. On sort de la validation binaire « acquis/non acquis ».

Grille horaire élève

	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}	Total
2015	5 h	4 h	4 h	4,5 h	17,5 h
2016	4,5 h	4,5 h	4,5 h	4 h	17,5 h

Les professeurs de lettres peuvent bénéficier d'heures profs en plus, pour des groupes à effectif réduit ou de la co-animation selon le projet pédagogique.

Ce que défend le SE-Unsa

- des EPI et de l'AP qui concernent toutes les disciplines, garantis dans les horaires des disciplines.
- des programmes et un socle commun s'articulant pleinement, pour mettre fin à la double-évaluation des élèves.
- des compétences déclinant des niveaux de maîtrise descriptifs et progressifs.

Ce que le SE-Unsa a obtenu

- Des heures-profs conséquentes (3 h/classe) pour le travail en groupe réduit ou la co-animation.
- L'intégration de l'enseignement complémentaire (AP+EPI) dans l'horaire des disciplines : c'est une garantie pour la dotation qui évite une baisse des horaires disciplinaires.



En savoir plus...

- Consultez notre publication «Objectif collège 2016» sur <http://www.se-uns.org/spip.php?article8296>



- Rdv sur www.se-uns.org rubrique «Collège 2016»

- Suivez-nous sur les réseaux sociaux avec la balise **#collège2016**

MIEUX NOUS CONNAÎTRE

- Demandez votre Guide-métier (Certifié, Agrégé ou PEGC) 2015-2016 à votre section académique ou à lycees.colleges@se-uns.org
- Abonnez-vous à notre infolettre (Certifié, Agrégé ou PEGC) sur www.se-uns.org/spip.php?rubrique830